



**Critères et processus de sélection des  
XXXIII<sup>es</sup> Jeux Olympiques – Paris 2024  
Équipes canadiennes de volleyball intérieur (hommes et femmes)  
15 mars 2023**

**Participation et qualification de l'équipe :**

Les seuls CNO autorisés à inscrire des athlètes au tournoi de volleyball des XXXIII Jeux Olympiques de Paris 2024 sont ceux reconnus par l'OSP et dont la fédération nationale de volleyball est membre de la FIVB (Fédération internationale de volleyball).

Selon le quota déterminé par le CIO, il y aura un maximum de douze (12) équipes de chaque sexe et un maximum de douze (12) joueurs par équipe. Le processus de qualification est accessible ici :

<https://www.fivb.com/en/volleyball/olympic-qualification-system>

Le processus de qualification pour les Jeux Olympiques de Paris 2024 est le suivant :

**1 place**

Pays hôte (France)

**6 places**

Les 2 équipes les mieux placées dans chacun des 3 tournois de qualification Olympique en septembre/octobre 2023

**5 places**

Les 5 premières équipes non-qualifiées du classement mondial de la FIVB à la fin de la ronde préliminaire de la VNL 2024 (17 juin pour les femmes et 24 juin pour les hommes) avec en priorité :

- a. Les équipes d'une confédération sans équipe qualifiée
- b. Les meilleures équipes non-qualifiées

**Personne-ressource :**

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez obtenir des explications sur le présent document, n'hésitez pas à contacter Julien Boucher ([jboucher@volleyball.ca](mailto:jboucher@volleyball.ca)).

**Identification :**

Pour qu'un athlète soit pris en considération dans la composition de l'équipe canadienne senior de volleyball qui représentera le Canada aux Jeux Olympiques de Paris 2024 les facteurs suivants seront étudiés :

- Recommandation par une association provinciale ou régionale, par le personnel de l'équipe nationale ou des entraîneurs de programmes collégiaux ou universitaires;
- Performance aux compétitions nationales ou internationales ou aux camps de dépistage;
- Performance aux camps de sélection précédents ou actuels;
- Performance dans les programmes de l'équipe nationale précédents.

**Admissibilité**

Seuls les athlètes respectant les critères ci-dessous sont admissibles à une nomination auprès du Comité olympique canadien en vue d'une sélection dans l'équipe des Jeux olympiques :

- Être citoyen canadien conformément à la règle 41 de la charte olympique.
- Posséder un passeport canadien valide jusqu'au moins le 11 février 2025
- Respecter toutes les exigences d'admissibilité du COC et du CIO
- Signer, retourner et respecter l'Accord de l'athlète du COC et le formulaire de conditions de participation de Paris 2024 avant le 24 juin 2024
- Être membre en règle de Volleyball Canada.

**Processus de sélection de l'équipe**

Les athlètes choisis pour se joindre à l'équipe nationale senior doivent avoir la capacité d'améliorer la performance du

Canada sur la scène internationale. L'entraîneur-chef, avec l'aide de l'entraîneur adjoint et du directeur de la haute performance, choisira les athlètes de la façon suivante :

- Volleyball Canada organisera un camp de sélection ouvert à la fin du mois d'avril ou au début du mois de mai 2024.
- Après celui-ci, 18 à 24 athlètes seront sélectionnés au sein de l'équipe nationale senior.
- La liste préliminaire de 19 ou 20 joueurs exigée pour le « formulaire d'inscription de l'équipe FIVB 02 » des Jeux olympiques sera annoncée le 13 avril 2024
- La liste des 12 joueurs qui participeront aux Jeux olympiques de 2024 sera publiée au plus tard le 30 juin 2024. Ceux-ci doivent avoir été préalablement nommés dans le « formulaire d'inscription de l'équipe FIVB 02 ». Si un athlète sélectionné se blesse après la date de sélection, un remplaçant pourra être désigné avant l'évaluation préliminaire des Jeux prévue deux jours avant le début des matchs. La décision sera prise en fonction de la gravité de la blessure et de la durée de convalescence en vue d'une récupération complète ou suffisante. Il s'agit d'une décision conjointe du personnel médical de l'équipe nationale, des entraîneurs de l'équipe nationale et de l'athlète.
- Tout joueur de remplacement pour blessure doit également avoir été nommé et inclus dans le « formulaire d'inscription de l'équipe FIVB 02 » et le COC avant le 13 février 2024. Les remplacements pour blessure après nomination au COC sont soumis à l'approbation du comité de sélection de l'équipe du COC. Les remplacements après le 8 juillet 2024 sont également soumis à la politique de remplacement tardif des athlètes de Paris 2024. Les remplacements avant le 8 juillet seront effectués en fonction du rang du tableau de profondeur (par position) du ou des athlètes devant être remplacés ainsi que du rang de son remplaçant.

#### **Critères de sélection du personnel d'encadrement**

Tout le personnel technique et médical sélectionné pour participer aux Jeux olympiques doit :

- Être membre en règle de Volleyball Canada
- Être membre en règle du programme des entraîneurs professionnels de l'association canadienne des entraîneurs
- Posséder un passeport canadien valide jusqu'au moins le 11 février 2025
- Signer, retourner et respecter l'Accord du personnel d'encadrement du COC et le formulaire de conditions de participation de Paris 2024 avant le 24 juin 2024
- Suivre le code de conduite de Volleyball Canada ([cliquez ici](#) pour y accéder) et passer par le [processus de vérification](#) de VC.

#### **Critères de sélection de l'équipe :**

L'entraîneur-chef de l'équipe nationale est responsable de la sélection des athlètes et des nominations dans l'équipe des Jeux olympiques. Pour ce faire, il consultera les entraîneurs et le directeur de la haute performance de l'équipe nationale. Pour faire son choix, l'entraîneur-chef évaluera l'expertise et le potentiel des athlètes en fonction des critères suivants :

- Le niveau d'habiletés individuelles, les compétences tactiques et le potentiel physique de se développer avec un entraînement intensif pour atteindre un calibre international;
- La dynamique de l'équipe;
- Le développement et la planification du programme de l'équipe nationale en vue de l'avenir.

#### **Considérations propres aux sports d'équipe**

- Capacité à travailler avec efficacité au sein d'une équipe;
- Engagement à communiquer avec les autres joueurs et le personnel de l'équipe;
- Faculté de modifier ses préférences individuelles et de changer pour répondre aux besoins du groupe et s'adapter aux stratégies des entraîneurs;
- Ouverture à travailler dans le rôle ou les rôles assignés;
- Ouverture à accepter la durée de l'entraînement et le lieu imposé par le programme national.

#### **Considérations physiques**

- Les essais sur place serviront à mesurer :
- Le développement des capacités aérobiques (mesuré par le test de Léger ou un autre test semblable);
- Démonstration de la puissance et de la rapidité (mesuré par des sauts, des sauts sur bloc, des sauts verticaux et des tests d'athlétisme, ou autres tests semblables);
- Force et puissance des membres supérieurs (lancer de ballon lesté ou autres tests semblables);
- Abdominaux (redressement assis avec métronome ou autres tests semblables);
- Souplesse, vitesse et agilité suffisantes;
- Grandeur et portée debout;
- Engagement envers les programmes de conditionnement physique et de rééducation assignés pendant l'année

et amélioration du résultat aux tests. Pour les jeunes athlètes qui font leur entrée dans le programme de l'équipe nationale, il s'agit de la priorité.

### **Compétences techniques**

Niveau actuel et niveau potentiel. Les facteurs biomécaniques limitants qui pourraient entraver le développement seront pris en considération.

- Maîtrise exceptionnelle du ballon;
- Application des habiletés au jeu et en compétition et ensemble des aptitudes;
- Habiletés propres à la position (ailier droit et gauche, centre, passeur et libéro);
- Besoins et composition de chacune des équipes.

### **Habiletés tactiques**

- Capacité de lire le jeu et de répondre aux différentes situations;
- Capacité à prendre la bonne décision sous pression;
- Incorporation des tactiques individuelles relatives au poste et de l'équipe demandées par les entraîneurs ou le manuel;
- Flexibilité et capacité à s'adapter à toutes les situations sur le terrain.

### **Habiletés mentales**

Une importance sera également accordée aux athlètes prédisposés au succès individuel et au succès de l'équipe en raison de qualités comme : une solide éthique de travail démontrée à l'entraînement et en préparation physique, de l'assurance, du leadership démontré par la capacité à bien travailler en équipe (avec les nouveaux joueurs et les entraîneurs), la capacité à appliquer ses habiletés au jeu et en compétition et une attitude positive.

### **Autres considérations**

- S'engager à participer au volleyball international;
- Adopter un mode de vie qui permet de satisfaire aux exigences de l'entraînement, de la préparation et des compétitions internationales;
- Reconnaître les responsabilités qui incombent à votre engagement en tant qu'individu et membre du programme de l'équipe nationale, ainsi que le potentiel et l'importance d'être un modèle pour le sport et le pays;
- Démontrer des traits de personnalité qui encouragent la réussite internationale comme :
  - La motivation et la responsabilisation
  - La détermination et l'engagement envers les objectifs personnels et ceux du programme
  - Prise de décision efficace, coopération et flexibilité.

La sélection tiendra aussi compte des besoins de l'équipe (p. ex. : position, etc.), le segment du cycle de compétitions, les départs à la retraite et la volonté de déménager au centre d'entraînement de l'équipe nationale.

### **Questions médicales**

- Les athlètes feront un bilan de santé complet avec leur médecin de famille ou le médecin de l'équipe nationale avant de prendre part à nos programmes. L'équipe médicale effectuera une évaluation complète de la musculature de l'athlète, qui subira également d'autres tests si nécessaire.
- Toute blessure sportive antérieure ou condition potentiellement mortelle en raison des exigences physiques du sport sera considérée lors du processus de sélection si le personnel médical la juge importante.
- Les athlètes devront travailler aussi fort pour se remettre d'une blessure que lorsqu'ils sont sur le terrain, notamment en suivant les programmes de réadaptation et de récupération prescrits par le personnel médical et les entraîneurs.

**Processus d'appel de l'athlète :**

Si un athlète souhaite faire appel d'une décision relative à la procédure de sélection et de nomination de Volleyball Canada, cet appel sera traité selon le système suivant. La procédure détaillée est documentée dans la Politique d'appel de VC dont un exemplaire se trouve sur le site Web de VC à l'adresse suivante :

[https://volleyball.ca/uploads/Politiques/2020/politique\\_pancanadienne\\_-\\_APPEL\\_-\\_OCT\\_2020.pdf](https://volleyball.ca/uploads/Politiques/2020/politique_pancanadienne_-_APPEL_-_OCT_2020.pdf)

1. Avant tout appel, le différend sera d'abord présenté, pour examen, au comité de l'éthique de Volleyball Canada. Ce processus se déroule en sept (7) jours et il a pour but de résoudre le différend le plus tôt possible.
2. Si l'examen du comité de l'éthique ne résout pas le différend, Volleyball Canada nommera un gestionnaire de cas qui veillera à la gestion et à l'administration de l'appel en vertu de cette politique. Le gestionnaire de cas a la responsabilité d'assurer l'équité de la procédure en tout temps en vertu de cette politique et d'appliquer cette dernière en temps opportun.
3. En dernier lieu, si l'appelant n'est toujours pas satisfait du résultat, il peut porter son appel devant le Centre de règlement des différends sportifs du Canada. Ce processus ne peut être enclenché qu'à la fin du processus interne d'appel de Volleyball Canada tel qu'il est décrit aux points (a) et (b). L'information sur le Centre de règlement des différends sportifs du Canada est affichée sur son Web à l'adresse suivante : <http://www.crdsc-sdrcc.ca/fr/accueil>.

**Circonstances imprévues :**

Dans des situations où des circonstances imprévues empêchent l'application juste et objective des critères de sélection de l'équipe des Jeux olympiques de 2023, le comité de la haute performance de Volleyball Canada se réserve le droit de dicter la marche à suivre appropriée.